



communiqué

Date

Pour publication

Le 27 février 1992

N° 45

LE CANADA DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE RESPECTER LE MORATOIRE SUR LA MORUE DU NORD

L'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. John C. Crosbie, ministre des Pêches et des Océans, ont adressé aujourd'hui un message clair sur la surpêche effectuée par les pays étrangers, aux chefs de mission des États membres de la Communauté européenne (CE) et au chef de la Délégation de la Commission des communautés européennes.

Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue aujourd'hui, les ministres ont tous deux insisté sur la gravité de la crise visant la morue du Nord au large de la côte de Terre-Neuve et du Labrador. En raison de nouvelles données scientifiques, le Canada a ramené le total des prises admissibles (TPA) de morue du Nord à 120 000 tonnes, ce qui représente une réduction de 35 p. 100 par rapport au TPA fixé pour 1992.

M^{me} McDougall et M. Crosbie ont prié la CE de soumettre leurs flottilles à un contrôle efficace, conformément aux décisions de conservation prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Ils ont souligné que tous les pays s'adonnant à la pêche dans la région du «Nez» et de la «Queue» des Grands Bancs, à l'extérieur de la limite de 200 milles, devaient prendre des mesures afin d'assurer la viabilité à long terme des réserves. Ils ont notamment incité vivement les navires de la CE à respecter le moratoire imposé par l'OPANO sur la pêche de la morue dans la zone 3L.

«Au tout dernier Sommet économique, la CE et le Groupe des Sept se sont engagés à conserver les ressources et à empêcher la surpêche. C'est là une question des plus importantes pour le Canada et pour d'autres gens soucieux de la conservation dans le monde entier», de dire M^{me} McDougall.

«La flottille de chalutiers canadiens étant immobilisée, toute pêche des navires de la CE dans la région du Nez des Grands Bancs doit être considérée comme un affront», a déclaré M. Crosbie.